

Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le règlement relatif aux commissions d'expertise scientifique
- Vu les résultats des élections des membres des commissions d'expertise du 21 novembre 2017 et la proposition de nomination transmise au Président de l'Université
- Vu le procès-verbal d'élection du bureau de la CES du 18 décembre 2017
- Vu la démission de M. Broussous et la proposition de nomination transmise au Président de l'Université

ARRETE

Article 1 : La commission d'expertise scientifique

section CNU 25 : « Mathématiques »

section CNU 26 : « Mathématiques appliquées et applications des mathématiques »

est composée des membres suivants :

Professeurs des universités et assimilés			Maîtres de conférences et assimilés		
BIERME	Hermine		BOSIO	Frédéric	
BOISSIERE	Samuel		DAMBRINE	Julien	
MICHEL	Julien		ENIKEEVA	Farida	3 ^{ème} Vice-Président
MIRANVILLE	Alain	Président	FRECON	Olivier	1 ^{er} Vice-Président
PASQUIER	Boris	2 ^{ème} Vice-Président	JAMES	Nicolas	
SARTI	Alessandra		MATRINGE	Nadir	
VAN LEEUWEN	Marcus		PETCU	Madalina	
VANHAECKE	Pol		PHAN	Anthony	

Article 2 : Le Directeur Général des Services de l'Université et le Directeur de l'UFR Sciences Fondamentales et Appliquées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 7 février 2018
Le Président de l'Université de Poitiers



Yves JEAN